



DIRECTION GENERALE

Antananarivo, le

30 OCT 2013

N°2013/412 -OMERT /DG

AVIS AUX USAGERS

Basculement vers le module MIDAC pour la délivrance des autorisations

Conformément au Protocole d'Accord entre l'OMERT, la Direction Générale des Douanes et GasyNet signé le 14 mars 2013 dernier portant sur l'intégration de l'OMERT dans le module MIDAC et suite aux résultats concluants de la phase pilote, il a été décidé que l'autorisation d'importation et l'autorisation de dédouanement des équipements de télécommunication seront délivrées sous MIDAC.

Cette dématérialisation se fera de manière progressive et suivant le calendrier suivant.

Ainsi, à partir du 2 décembre 2013, tous les opérateurs de télécommunication, revendeurs et distributeurs d'équipements de télécommunication devront soumettre leurs demandes d'autorisation d'importation et de dédouanement sous MIDAC. Plus aucune demande papier ne sera reçue. Cette mesure sera également appliquée aux particuliers et importateurs occasionnels à compter du 1^{er} janvier 2014.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2014, l'OMERT informe ses usagers que plus aucune demande sous version papier ne sera reçue ni traitée et invite les opérateurs à se connecter sur le site Internet www.omert.org, sinon contacter la société GasyNet pour les modalités de création de compte et d'utilisation du module

GasyNet, immeuble Ariane 5A, enceinte Galaxy, Andraharo, Antananarivo

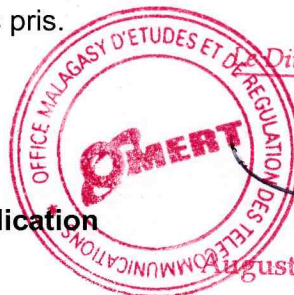
Mail : midac.gasynet@sgs.com

Téléphone : 020 23 564 10 ou 032 05 564 10

La Direction Générale espère la collaboration de tout un chacun pour l'application effective et intégrale du module à travers les engagements pris.

Copie :

- Direction Générale des Douanes, **pour application**
- GasyNet, **pour application**



Directeur Général de l'OMERT

Augustin ANDRIAMANANORO